**OBJET *:* Motion relative à la défense du peuple Kurde.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** l’article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que la décision irresponsable du Président des États-Unis Donald Trump de retirer les troupes américaines du nord de la Syrie a laissé le champ libre à la Turquie pour envahir le Rojava, région située au Nord de la Syrie peuplée majoritairement de Kurdes. Depuis le Mercredi 9 octobre, le régime turc a mis ses menaces à exécution à travers des bombardements aériens suivis par une incursion terrestre dans les régions frontalières situées à l’est de l’Euphrate,

**Considérant** que les attaques de l’armée turque et des djihadistes à sa solde ont causé une catastrophe humanitaire dans cette région jusqu’à présent épargnée par la guerre qui fait rage en Syrie : 300 civils assassinés et 700 blessés, au moins 300 combattant.e.s tué.e.s et plus de 300 000 personnes déplacées. Des organisations de la société civile au nord de la Syrie ont souligné que l’armée turque ciblait les civils et le personnel médical et alerte sur l’utilisation d’armes non conventionnelles. Par ailleurs, plusieurs civils dont la Coprésidente du parti *Avenir de la Syrie*, Hevrîn Khalef, ont été sauvagement exécutés par des mercenaires djihadistes,

**Considérant** que de nombreux djihadistes détenus dans les prisons du nord de la Syrie ont profité de l’agression militaire turque pour s’échapper : à ce jour, le nombre des évadés s’élèverait à 900 sur quelques 12 000 prisonniers. Beaucoup de ces évasions ont été revendiquées par Daesh qui ressurgit et se renforce au gré de l’invasion turque,

**Considérant** que les Kurdes qui ont donné 11 000 vies dans la guerre contre Daesh ne demandent qu'à vivre en paix et qu’ils disposent par nature comme tous les peuples du droit à disposer d’eux-mêmes.

**Entendu** l’exposé du Rapporteur,

**APRES EN AVOIR DELIBERÉ**

**DEMANDE** au Président de la République Française de prendre avec nos partenaires européens des sanctions diplomatiques et économiques fortes à l’encontre de la Turquie afin d’obtenir le retrait des troupes Turques au nord de la Syrie et de contraindre le Président Erdogan à respecter les droits civils et politiques des Kurdes installés sur le territoire Turc.

**DEMANDE** au Président de la République Française d’intervenir auprès de l’Organisation des Nations Unies pour obtenir l’inclusion des Kurdes au processus politique de résolution de la crise syrienne et le déploiement d’une force internationale d’interposition le long de la frontière turco-syrienne afin de garantir la sécurité des civils.

**DECIDE** d’attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000€ à l’association *Soleil rouge* qui travaille avec des associations implantées au Nord de la Syrie afin d’acheminer aux victimes et aux déplacés de l’aide humanitaire (matériel de santé, denrées alimentaires, aide à la reconstruction…).